

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 29 SEPTEMBRE, à 09 h 08, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 35).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/5-15)/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalin/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ ISIDORE Marylise/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ DINDAR Ibrahim/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ LOWINSKY Jacques/ PAULÉE Marie-Thérèse/ ORPHÉ Monique/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PONIN-BALLOM Gino	à son départ, à 11 h 20, au Rapport n° 12/5-41	par HOAREAU Jean-François
PICARD Hajasoa	à partir du Rapport n° 12/5-13, à 10 h 17, jusqu'au Rapport n° 12/5-38, à 11 h 01	par VICTORIA RETOURNAT Danielle
LAURET Edmond	à son départ, à 10 h 45, au Rapport n° 12/5-28	par PESTEL René Louis
NAILLET Philippe	pour toute la durée de la séance	par LOWINSKY Jacques
TOQUET Stéphanie	jusqu'au départ de son mandataire	par PONIN-BALLOM Gino
ALLIÉ Carmen		par BARDIÈRE Jean-Michel
TROTÉT Maryse		par HOARAU Patricia
INGAR Iqbal	pour toute la durée de la séance de la séance	par HOARAU Serge
SALIMINA Patrica		par VICTORIA René-Paul

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- MAILLOT Gérald au titre de la SIDR Rapport n° 12/5-05
- PONIN-BALLOM Gino
- ORPHÉ Monique

- (1) HOARAU Emmanuel au titre de la SHLMR
- LOWINSKY Jacques

- MAILLOT Gérald au titre de la SIDR Rapport n° 12/5-06
- PONIN-BALLOM Gino
- ORPHÉ Monique

- MAILLOT Gérald au titre de la CINOR Rapport n° 12/5-09
- ADAME Brigitte
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- (2) NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

- MAILLOT Gérald au titre de la SIDR Rapport n° 12/5-15
- PONIN-BALLOM Gino Rapport n° 12/5-16
- ORPHÉ Monique et Rapport n° 12/5-17

- ANNETTE Gilbert au titre du Parc National de la Réunion Rapport n° 12/5-19
- ESPÉRET Jean-Pierre
- JAVEL François

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- | | | |
|-------------------------------|--|--------------------|
| - ANNETTE Gilbert | <i>au titre du CCAS de Saint-Denis</i> | Rapport n° 12/3-34 |
| - VICTORIA RETOURNAT Danielle | | |
| - PESTEL René Louis | | |
| - ANDAMAYE Marie-Annick | | |
| - ISIDORE Marylise | | |
| - TURPIN Marie-Annick | | |
| - ORPHÉ Monique | | |
| - TROTET Maryse | | |
| (3) <i>ALBANY Christian</i> | | |
| <hr/> | | |
| - ANNETTE Gilbert | <i>au titre de la SEML Dionysport</i> | |
| - COUDERC Alain | | |
| - JAVEL François | | |
| - PELTIER Hélyette | | |
| - BAREIGTS Éricka | | |
| (3) <i>ALBANY Christian</i> | | |
| <hr/> | | |
| - ANNETTE Gilbert | <i>au titre de la Caisse des Ecoles de Saint-Denis</i> | |
| - PICARD Hajasoa | | |
| - PAULÉE Marie-Thérèse | | |
| - FRANÇOISE Gérard | | |
| - VARONDIN Frédéric | | |
| - BARDIÈRE Jean-Michel | | |
| <hr/> | | |
| - ARMAND Alain | <i>au titre de la SODIAC</i> | Rapport n° 12/5-41 |
| - EUPHRASIE Didier | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - ORPHÉ Monique | | |
| (4) <i>FOURNEL Dominique</i> | | |
| <hr/> | | |
| - MAILLOT Gérald | <i>au titre de la SIDR</i> | Rapport n° 12/5-42 |
| - PONIN-BALLOM Gino | | |
| - ORPHÉ Monique | | |
| <hr/> | | |
| - ARMAND Alain | <i>au titre de la SODIAC</i> | Rapport n° 12/5-43 |
| - EUPHRASIE Didier | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - ORPHÉ Monique | | |
| (4) <i>FOURNEL Dominique</i> | | |
| <hr/> | | |
| - ARMAND Alain | <i>au titre de la SODIAC</i> | Rapport n° 12/5-44 |
| - EUPHRASIE Didier | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - ORPHÉ Monique | | |
| (4) <i>FOURNEL Dominique</i> | | |
| <hr/> | | |
| - ANDAMAYE Marie-Annick | <i>au titre de l'EPFR</i> | |
| - JAVEL François | | |
| - FIDJI Jean-Claude | | |
| - ORPHÉ Monique | | |
| <hr/> | | |
| - MAILLOT Gérald | <i>au titre de la CINOR</i> | Rapport n° 12/5-45 |
| - ADAME Brigitte | | |
| - ASSABY Maximilien | | |
| - DINDAR Ibrahim | | |
| (2) <i>NAILLET Philippe</i> | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - FRANÇOISE Gérard | | |
| - VARONDIN Frédéric | | |

CCAS... Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis
SODIAC Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction
EPFR Etablissement Public Foncier de la Réunion
(2) (3) (4) élus absents à la séance

SEML... Société d'Economie Mixte Locale Dionysport
SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
CINOR Communauté Intercommunale du NOrd de la Réunion

confer page 3/ 3

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ARMAND Alain
- EUPHRASIE Didier
- LOWINSKY Jacques
- ORPHÈ Monique
- (4) FOURNEL Dominique

au titre de la SODIAC

Rapport n° 12/5-45

SODIAC Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction (4) élu absent à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

<i>Élus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
HOAREAU Jean-François	ARRIVÉE à 10 h 21	au Rapport n° 12/5-15
PICARD Hajasoa	DÉPLACEMENTS de 10 h 17 à 11 h 01	du Rapport n° 12/5-13 (avant vote) au Rapport n° 12/5-38 (avant vote) procuration à VICTORIA RETOURNAT Danielle
LAURET Edmond	DÉPARTS à 10 h 45	au Rapport n° 12/5-28 (avant vote) procuration à PESTEL René Louis
PONIN-BALLOM Gino	à 11 h 20	au Rapport n° 12/5-41 (avant vote) procuration à HOAREAU Jean-François

**OBJET REHABILITATION ET EQUIPEMENT EN VUE DE LA REGULARISATION
DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE LA RIVIERE SAINT-DENIS (phase études)**

APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)**

ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le seuil de Bellepierre, est un captage stratégique pour la ville car il représente 48 % de son alimentation en eau potable. C'est néanmoins une ressource fragile menacée par les vecteurs de pollution à proximité. L'ouvrage est très dégradé et le risque de destruction en cas de crue n'est pas négligeable.

La Commune de Saint-Denis a été autorisée, par l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2011, à réaliser des travaux de réhabilitation sur le captage d'eau potable de la rivière Saint-Denis.

L'arrêté oblige notamment de maintenir dans la rivière un débit minimum biologique, d'assurer la continuité écologique par la mise en place d'une passe à poissons et d'installer un système de mesure et d'alerte de la pollution des eaux.

Une étude de maîtrise d'œuvre va être lancée, relative à la réhabilitation de plusieurs ouvrages au niveau du captage d'eau dans la rivière Saint-Denis, tels que :

- travaux d'aménagement du seuil ;
- optimisation de l'adduction entre le captage et la station de traitement ;
- pose d'un système de régulation et de contrôle du débit prélevé ;
- réalisation d'une passe à poisson multi-espèces ;
- installation de systèmes de surveillance et d'un dispositif d'alerte de la qualité de l'eau ;
- création d'une piste d'accès temporaire dans le lit mineur de la rivière Saint-Denis ;
- travaux de sécurisation.

La combinaison de l'ensemble de ces travaux permettra d'atteindre les objectifs écologiques fixés par l'arrêté préfectoral en effaçant la barrière écologique que constitue aujourd'hui le seuil de Bellepierre.

La finalité de cette étude sera donc la conception d'une solution globale visant le retour au bon état écologique de la rivière Saint-Denis.

De plus, des études topographiques et géotechniques aboutiront à la définition de solutions techniques pérennes qui assureront un débit réservé sur le long terme. Par ailleurs une expertise environnementale est menée pour la prise en compte de la protection de la faune et de la flore dès la phase de conception, l'ambition de ce projet étant d'être exemplaire en terme de restauration écologique.

Rapport n° 12/5-23

L'estimation globale des études de cette opération est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Détail des prestations		
NATURE	MONTANT	MONTANT
	en € H.T.	en € T.T.C.
Maitrise d'œuvre - Rivière Saint Denis : Réhabilitation et équipement du captage d'eau potable de la Rivière Saint Denis en vue de sa régularisation	260 000,00 €	282 100,00 €
Mission de coordination environnementale dans le cadre de la réhabilitation et de l'équipement du captage d'eau de la Rivière Saint Denis	110 000,00 €	119 350,00 €
Prestation de Service (Etude Topographique et Etude Géotechnique)	50 000,00 €	54 250,00 €
Annonces et Divers	30 000,00 €	32 550,00 €
TOTAL	450 000,00 €	455 700,00 €

L'Europe dans le cadre du Programme Opérationnel « FEDER » 2007-2013, mesure 3-22 « Retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines » peut participer, à hauteur de 80 %, au financement de cette étude.

Le plan de financement provisoire (HT) serait donc le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Sources de financement		Taux (%)	Montant
Mesure FEDER 3-13/2	UE	60%	270 000,00 €
	ETAT / REGION	20%	90 000,00 €
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Eau Potable)		20%	90 000,00 €
Total HT		100%	450 000,00 €

Les crédits sont prévus au Budget Annexe Eau.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le programme d'études concernant l'opération de réhabilitation et d'équipement en vue de sa régularisation du captage de la rivière Saint-Denis pour un coût global de 450 000,00 € HT ;
- d'approuver le plan de financement ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents ;
- de m'autoriser à solliciter auprès des instances qualifiées les subventions prévues au plan de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET REHABILITATION ET EQUIPEMENT EN VUE DE LA REGULARISATION
DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE LA RIVIERE SAINT-DENIS (phase études)**

APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/5-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

*8 abstentions
(dont 4 votes par procuration)*

pour

*Mme HOARAU Patricia, M. BARDIERE Jean-Michel,
M. VICTORIA René-Paul et M. HOARAU Serge*

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve le programme d'études pour la réhabilitation et l'équipement en vue de sa régularisation du captage de la rivière Saint-Denis pour un coût global de 450 000,00 € HT, comme suit :

Détail des prestations		
NATURE	MONTANT	MONTANT
	en € H.T.	en € T.T.C.
Maitrise d'œuvre - Rivière Saint Denis : Réhabilitation et équipement du captage d'eau potable de la Rivière Saint Denis en vue de sa régularisation	260 000,00 €	282 100,00 €
Mission de coordination environnementale dans le cadre de la réhabilitation et de l'équipement du captage d'eau de la Rivière Saint Denis	110 000,00 €	119 350,00 €
Prestation de Service (Etude Topographique et Etude Géotechnique)	50 000,00 €	54 250,00 €
Annonces et Divers	30 000,00 €	32 550,00 €
TOTAL	450 000,00 €	455 700,00 €

Délibération n° 12/5-23

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement de l'opération.

PLAN DE FINANCEMENT			
Sources de financement		Taux (%)	Montant
Mesure FEDER 3-13/2	UE	60%	270 000,00 €
	ETAT / REGION	20%	90 000,00 €
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Eau Potable)		20%	90 000,00 €
Total HT		100%	450 000,00 €

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter auprès des instances qualifiées les subventions prévues au plan de financement

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer tous les actes afférents.

ARTICLE 5

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget Annexe Eau.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12523-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012

